

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt-neuf janvier deux mille vingt et un, s'est réuni en visioconférence le quatre février deux mille vingt et un à dix-neuf heures et trente minutes, en application de l'article n° 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 portant prorogation de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline.

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés : CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à DELERIN Jean-Luc), KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), GOUJA Sonia (pouvoir à KATHOLA Pierre).

Secrétaire : M. LE ROUZES est désigné secrétaire de séance.

- M. le Maire rend compte des décisions prises depuis le Conseil municipal du 17 décembre 2020 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Adoption des procès-verbaux des séances des conseils municipaux du 26 novembre et 17 décembre 2020 à l'unanimité des suffrages exprimés.

➤ URBANISME ET AMENAGEMENT

1° - Création d'une commission extra-municipale sur l'urbanisme et l'aménagement (CEMUA).

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, crée une commission extra-municipale sur l'urbanisme et l'aménagement et autorise le Maire à procéder à la consultation des associations, organismes et personnes qualifiées susceptibles d'y prendre part suivant sa composition suivante :

Collège des élus	12 représentants dont 3 élus désignés par l'opposition
Collège du monde associatif	8 représentants
Collège des quartiers	1 représentant pour chaque conseil de quartier ainsi que les deux élus de quartier
Collège des personnes qualifiées	8 représentants
Collège des représentants des autres administrations ou collectivités	4 représentants

Sont désigner les élus municipaux suivants pour y siéger :

M. Michel RENAUX	4 ^e adjoint en charge de l'Urbanisme
Mme Gabriel REIGADA	1 ^{re} adjointe en charge des affaires générales, des relations inter-communales, de l'état civil, des élections et du Cimetière
M. Dominique LAFON	2 ^e adjoint en charge de l'enfance, de la jeunesse, des nouvelles technologies, de l'innovations et Jumelage
Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT	3 ^e adjointe en charge de la culture, de l'esthétique urbaine, du patrimoine historique et fleurissement
Mme Despina BEKIARI	7 ^e adjointe en charge de l'Environnement, des espaces verts, du développement durable, du devoir de mémoire, et des associations patriotiques
Mme Claudine ANTONUCCI	9 ^e adjointe en charge de l'Habitat et du Logement
M. Pierre-Henri CONSTANT	10 ^e adjoint en charge des travaux, des espaces publics, et de la voirie
M. Arnaud BOUCLIER	Conseiller Municipal délégué à la démarche qualité et à l'évaluation des travaux
M. Jacky GABRIEL	Conseiller Municipal délégué aux Grands projets
Mme Pauline LE FUR	Conseiller Municipal de l'opposition
M. Maxime MESSIER	Conseiller Municipal de l'opposition
M. Gilles MERGY	Conseiller Municipal de l'opposition

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à DELERIN Jean-Luc), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à KATHOLA Pierre), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

2° - Approbation de la convention de partenariat pour la gestion des espaces verts affectés à la promenade des Vallons de la Bièvre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuve la nouvelle convention de partenariat pour la gestion des espaces verts affectés à la promenade des Vallons de la Bièvre entre la Ville et le Département des Hauts-de-Seine, emportant résiliation de la précédente convention, et autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à DELERIN Jean-Luc), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à KATHOLA Pierre), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

➤ SOCIAL

3° - Convention entre la Ville de Fontenay-aux-Roses et le Département des Hauts-de-Seine concernant l'offre de service en matière d'action médico-sociale départementale assurée dans des locaux mis à disposition par la Ville.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuve la convention entre la Ville et le Département concernant l'offre de service en matière d'action médico-sociale départementale assurée dans des locaux mis à disposition par la Ville, et autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à DELERIN Jean-Luc), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à KATHOLA Pierre), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

➤ SANTE

4° - Révision des tarifs dentaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la révision des tarifs des actes de soins dentaires intégralement remboursés par l'Assurance Maladie et les mutuelles pour les patients bénéficiant d'une mutuelle.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à DELERIN Jean-Luc), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), votent pour]

[SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à KATHOLA Pierre), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, s'abstiennent].

➤ EDUCATION

5° - Approbation des conventions relatives à la participation financière aux frais de scolarité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve les conventions relatives à la participation financière aux frais de scolarité avec les communes de Antony, Montrouge, Malakoff, Châtenay-Malabry et Sèvres, et autorise le Maire à signer lesdites conventions.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à DELERIN Jean-Luc), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à

KATHOLA Pierre), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

➤ PETITE ENFANCE

6° - Modification du Règlement de fonctionnement des établissements de la Petite Enfance.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, modifie le règlement de fonctionnement des établissements de la petite enfance et autorise le Maire ou son représentant à signer ledit règlement.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à DELERIN Jean-Luc), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à KATHOLA Pierre), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

➤ EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

7° - Présentation des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux au titre de l'année 2019.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, prend acte de la présentation de l'état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2019 ci-dessous :

Examens des rapports annuels	Avis de la Commission
- GERAUD	FAVORABLE
- SIGEIF	FAVORABLE
- SIPPAREC	FAVORABLE
- SIFUREP	FAVORABLE
- DODECA	FAVORABLE
- SACPA	DEFAVORABLE
- CCJL	FAVORABLE
- CCAS	FAVORABLE
- CAISSE DES ECOLES	FAVORABLE
- VALLEE SUD GRAND PARIS	FAVORABLE

➤ VIE ASSOCIATIVE

8°- Subvention exceptionnelle accordée à l'association Secours catholique de Fontenay-aux-Roses.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, attribue à la délégation locale du Secours catholique une subvention exceptionnelle de 700 €.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à DELERIN Jean-Luc), GAGNARD

Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à KATHOLA Pierre), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

➤ **VŒUX ET MOTIONS**

9 – Motion pour un plan d'actions en faveur de la lutte contre les violences intraconjugales, déposée par Madame BROBECKER pour les élus de l'opposition

« La crise sanitaire ayant engendré un confinement de plusieurs semaines a généré un accroissement de violences intra familiales.

L'actualité montre aussi que l'inceste concerne un nombre important d'enfants, puisque les chiffres indiquent 1 enfant sur 10.

Pour lutter contre toute forme de violence au sein du couple, au sein de la famille, dans l'espace public ou au travail, nous proposons un plan d'actions de la ville de Fontenay aux Roses pour orienter et accompagner les victimes et leur entourage. Les moyens envisagés sont :

- La création d'une plaquette pour faire connaître les dispositifs et que les victimes y accèdent : le 3919, la plateforme « arretonslesviolences.gouv.fr », l'alerte sms (114), le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles à Clamart et la Maison de la Justice et du Droit des Blagis, à Bagneux, pour un recours à des conseils juridiques sur l'accès aux droits des femmes et l'aide aux victimes de violences.

- Le renforcement humain de la police municipale, du Centre médical de santé (avec le recours à un(e) psychologue) et de la Protection Maternelle Infantile (PMI), services d'aide et d'accompagnement de proximité accessibles afin d'assurer une permanence d'accueil anonyme est gratuite pour les victimes de violences et leurs proches,

- Le passage au moins trimestriel du bus santé des femmes de l'Institut des Hauts de Seine, qui propose une prise en charge médicale, sociale et psychologique, (le dernier a eu lieu en février 2020, et aucun passage n'est prévu en 2021).

Nous demandons donc que la mise en œuvre de ces propositions soit étudiée et chiffrée par les services et présentées au prochain conseil municipal. »

Ce sujet étant hautement sensible et nécessitant un diagnostic et une réflexion approfondis, le Maire propose d'organiser un groupe de travail avec des élus de l'opposition.

10 – Vœu pour la préservation et la rénovation de la Cité Jardin à Chatenay-Malabry Déposé par les trois groupes de l'opposition

« La cité jardin à Chatenay-Malabry, dont la construction a débuté en 1931, constitue selon des générations d'architectes, d'urbanistes, d'élèves d'écoles du paysage la cité jardin la plus harmonieuse d'Europe.

Conçue pour accueillir au vert des travailleurs manuels et intellectuels et proposant des loyers accessibles à tous, cette cité pourrait disparaître à plus de 80% si la modification du PLU souhaitée par le Maire de Chatenay-Malabry était acceptée.

Face à la menace de voir disparaître sous les pelles de démolition de promoteurs immobiliers ce patrimoine architectural et arboré remarquable, la mobilisation des associations locales, des habitants, de nombreux défenseurs du patrimoine, d'historiens de l'architecture est importante. En décembre dernier, une enquête publique a recueilli 87 % d'avis défavorables.

Même l'Etat (Mme Bachelot, Ministre de la culture, le Préfet de région et le Préfet des Hauts de Seine) s'y oppose et a demandé aux élus concernés de revoir leur copie.

Mme Bachelot a ainsi évoqué la possibilité de demander le classement de la cité jardin au titre des sites patrimoniaux remarquables, ce qui permettrait d'en assurer la protection (toute modification serait soumise à autorisation préalable des services de l'État)

Au nom d'une soi-disant mixité sociale, le Maire de la commune veut faire disparaître les 2/3 des logements sociaux actuels et les remplacer par des logements à accession à la propriété et des logements de grand standing.

Comme cela a été fait dans notre commune pour engager la démolition du quartier des Blagis, il évoque l'état « désastreux » des bâtiments et des logements. Outre que cette dégradation qui n'est pas si spectaculaire que cela comme en témoignent les habitants est de la responsabilité du bailleur social qui n'a respecté ses obligations de propriétaires, d'autres bailleurs, confrontés à des problèmes similaires, ont préféré réhabiliter que démolir. C'est notamment le cas des cités jardins de Stains et du Pré Saint Gervais qui ont fait l'objet de réhabilitation lourde mais sans aucune destruction de bâtiment.

Le projet de rénovation va entraîner une diminution importante du nombre de logements sociaux, dans un territoire où la demande est pourtant forte.

Dans ce contexte, le conseil Municipal de Fontenay aux Roses réuni en séance ordinaire le 4 février 2021 adopte le vœu suivant :

Exposé du vœu

Soucieux de préserver le patrimoine architectural et arboré remarquable de la Cité Jardin, le Conseil Municipal de Fontenay aux Roses demande :

- À l'État, à Vallée Sud Grand Paris, à la ville de Chatenay-Malabry et à Hauts de Seine Habitat de mettre un terme définitif au projet de démolition actuelle prévue et d'engager un programme de rénovation lourde de cette cité sans démolition d'immeuble, ni disparition d'arbres centenaires et de préserver cet éco-quartier;
- A ses représentants au Conseil de Territoire de VSGP de s'opposer à ce projet qui y sera présenté le 10 février prochain. »

Vœu rejeté à majorité absolue des suffrages exprimés.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à DELERIN Jean-Luc), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), votent contre].

[SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à KATHOLA Pierre), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

11- Vœu et Motion relatifs à la précarisation et à l'isolement des étudiant.e.s, déposés par Pauline Le Fur

Considérant le contexte actuel composé d'une augmentation de la précarité étudiante (disparition des jobs étudiant, recours aux associations et mal logement) ; la création d'une situation d'isolement dégradante pour leur développement, leur vie personnelle et leurs conditions d'étude et enfin la naissance d'une réelle inquiétude quant à leur avenir universitaire et professionnel ;

Considérant, selon l'IPSOS, que 73% des étudiant.e.s ont été affectés sur le plan psychologique

Vœu

La ville de Fontenay-aux-Roses demande au gouvernement :

- de lutter contre l'isolement étudiant (augmentation de la jauge autorisée dans les universités, politique de vaccination).
- de renforcer la lutte contre leur précarité.
- de l'alerter sur l'urgence de la mise en place d'un RSA jeunes ou d'une augmentation de la garantie jeunes, étendue aux étudiants.
- d'autoriser les collectivités locales à ouvrir des lieux, notamment communaux, pour y organiser des tiers-lieux, ce qui leur permettrait de disposer de locaux où ils se retrouveraient dans le respect des règles sanitaires.

Vœu rejeté à majorité absolue des suffrages exprimés.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à DELERIN Jean-Luc), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), votent contre].

[SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à KATHOLA Pierre), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

Motion

La ville de Fontenay-aux-Roses s'engage elle-même auprès de ses jeunes en ouvrant un espace de co-étude dans le respect des gestes barrières, permettant aux étudiant.e.s de retrouver un espace de socialisation et de solidarité nécessaires à leur équilibre.

La ville de Fontenay-aux-Roses renforce ses canaux de communication afin d'aider les étudiants à trouver l'aide dont ils ont besoin et apporte son soutien matériel et financier aux associations qui répondent à leurs attentes.

Motion non soumise au vote.

M. le Maire indique que le prochain Conseil Municipal est fixé au 04 mars 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fontenay-aux-Roses, le 10/02/2021



Le Maire,
Conseiller Départemental
Laurent VASTEL

POUR INFORMATION

Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville www.fontenay-aux-roses.fr ou sur simple demande auprès de la Mairie